



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** chez AUDITION FAURIEL

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui  non

**i** → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non

## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non

Contact : Yolaine BAER 04 77 46 74 26

## Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil

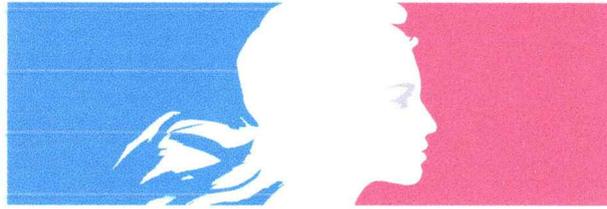


sur le site internet

www.audition-fauriel.fr

N° SIRET : 921 375 523 00021

Adresse : 11 D Cours FAURIEL 42100 SAINT-ETIENNE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

le 31 décembre 2024

## Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°15406313

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP AUDITION FAURIEL réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 31/12/2024.

Identité du déclarant :

BACH-GIUNTA Yolaine

Identification de l'établissement :

SCI CLAYOL, AUDITION FAURIEL

91746193100011

situé au 11d Cours Fauriel 42100 Saint-Étienne

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transfèrera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : [www.acceslibre.beta.gouv.fr](http://www.acceslibre.beta.gouv.fr)

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)